

“ Les hommes, en effet, se sentent liés par quelque chose de fort lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. Votre demeure sera la mienne : votre peuple sera mon peuple, dit saït Ruth à sa belle-mère Noémie : je mourrai dans la terre où vous serez enterrée, et j'y choisirai ma sépulture. ”

— (Bossuet),

“ Tous les bons citoyens s'affectionnent et s'attachent à leur terre natale ; l'amour de la patrie est naturel à l'homme : il a vécu dans le cœur de tous les peuples vraiment dignes de ce nom ; la religion a retrempé et sanctifié cet amour légitime.

“ Tous les peuples, comme tous les individus, ont une mission qui leur est propre ; ils sont tenus, comme peuples, de remplir cette mission qui leur a été assignée. Mais pour remplir cette mission, ils doivent conserver leur nationalité, sauvegarder leur existence nationale et leur territoire.

“ Le peuple canadien a été placé par Dieu dans la vallée du Saint-Laurent ; la terre du Canada lui est échue en partage. Quel est le Canadien qui, à l'exemple de ceux que Moïse avait envoyés pour reconnaître la terre de Canaan, oserait dire du mal de son pays !

“ Pour remplir sa mission essentiellement religieuse, le peuple canadien doit donc conserver avec énergie les éléments constitutifs de sa nationalité, le territoire national, la langue maternelle, la foi des ancêtres, les bonnes mœurs et les bonnes coutumes de la famille. Nous atteindrons ce noble but en dirigeant avec intelligence les jeunes gens du pays vers ces immenses territoires que nous avons à coloniser et à peupler, en leur procurant les secours de la religion et en les aidant à fonder de nouvelles paroisses.

“ *Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites nos ancêtres, chacun dans leur temps ; et vous recevrez une gloire et un nom éternel* (Mach. L. 1). Vos pères, malgré des obstacles presque insurmontables, ont colonisé la vallée du Saint-Laurent ; ils ont planté la croix du Sauveur et dressé leur tente à trente, cinquante lieues de leurs paroisses natales : pionniers intrépides, ils ont donné à Dieu et à leur pays des paroisses nouvelles qui, au bout de quelques années, rivalisaient en richesse et en population avec les plus anciennes. Ce qu'ils ont fait ne doit pas seulement exciter votre admiration et votre orgueil, mais doit surtout vous exciter à suivre la noble voie qu'ils vous ont tracée.

“ Qui encourageait et soutenait alors les paroisses nouvelles qui s'élevaient comme par enchantement sur toutes les parties du pays ? Les anciennes paroisses qui étaient comme autant de sociétés de colonisation ; elles aidaient à construire l'église, elles fournissaient, aux hardis défricheurs, les provisions et les grains de semence.

“ Faisons donc, aujourd'hui ce que nos ancêtres ont fait avec tant de persévérance et nous obtenons le même succès ; les terres nouvelles se peupleront rapidement, la population canadienne augmentera et prospérera, et la désastreuse émigration de notre jeunesse vers les États-Unis diminuera considérablement.

“ N'oubliez pas que cette œuvre de la colonisation est destinée à faire un bien immense à notre pays, en y augmentant l'influence catholique. Si vous aimez

sincèrement votre pays, vous lui donnerez votre généreux concours : le vrai patriotisme est inséparable de la vraie foi ; il a ses aspirations dans le cœur de Jésus ; il est soutenu, fortifié par la foi religieuse, et l'Écriture Sainte elle-même justifie cet attachement du peuple à son territoire.

“ Dès ce monde, Dieu récompense les peuples qui ont bien mérité de son Fils et de son Église. Si donc vous êtes toujours fidèles à cette religion sainte que vos pères ont servie et défendue avec héroïsme, vous recevrez les récompenses promises. Un passé si glorieux oblige ; résistez aux tentations du luxe et de l'intempérance ; attachez-vous fortement au sol de la patrie ; restez propriétaires des terres que vous avez défrichées ; que les paroisses anciennes aident les nouvelles et déversent l'excédant de leur population sur les terres encore incultes.

“ Comme on l'a dit avec raison :

“ C'est à l'agriculture fortifiée par la religion que nous sommes redevables de notre conservation comme race distincte sur ce continent ; c'est à elle que nous sommes redevables de cette force d'expansion qui nous distingue, et c'est encore sur elle que nous devons compter pour l'avenir. ”

“ Vivez donc heureux sous la triple sauve-garde de votre religion, de votre langue et de vos costumes nationales ; donnez un concours généreux à toutes les œuvres de la foi ou de la charité, et vous travaillerez efficacement à la prospérité de votre belle patrie... ”

*La poste aux paquets.* — Sous ce titre, nous avons fait, dans le *Journal d'agriculture* No. 1, Vol. 3, une suggestion, si utile, à notre avis, que nous ne pouvons nous empêcher de la renouveler, à l'approche d'une session du Parlement fédéral.

Dans l'article que nous avons écrit précédemment, sur ce sujet, nous suggérions à nos législateurs de prier le Gouvernement fédéral de changer les règlements postaux, de manière à ce que l'on puisse expédier par la maille tout paquet, n'excédant pas en poids ni en volume ceux que l'on permet de faire circuler présentement, à un taux moins élevé que celui demandé aujourd'hui.

Voici en quelques mots, quelle serait la modification à apporter : Actuellement, on peut envoyer par la maille, des imprimés, des livres, des journaux, des échantillons de marchandises de tout genre, etc, etc, dans des paquets ouverts aux deux bouts et n'excédant pas 4 ou 5 livres en poids, 2 pieds en longueur, et un pied en largeur et profondeur, moyennant un taux de 1 centin par 4 onces, soit 4 centins la livre. On peut en outre envoyer dans des paquets fermés, mais pouvant s'ouvrir facilement pour l'inspection, des graines, des bulbes, des groffes, des boutures au même taux de 1 centin par 4 onces, pourvu que le paquet n'exécède pas 4 livres en poids. Maintenant, nous demandons simplement que la clause des règlements qui demande un taux de 6 centins par 4 onces pour tout paquet fermé, soit modifiée de manière à ce que cette clause de paquet ne paie qu'un taux semblable à celui chargé pour ceux que j'ai mentionnés plus haut.

Nous voudrions, de plus, que l'on permit de transporter par la maille, au taux mentionné, toute matière qui ne serait pas corrosive, explosible ou inflammable